Déclaration liminaire
CAPA mouvement intra-académique Psychologues Education nationale
13 juin 2019

Pour cette deuxième année du mouvement des Psyen EDA et EDO, nous déplorons que les moyens attribués ne soient toujours pas à la hauteur des engagements ministériels. En effet, nous constatons une baisse drastique des recrutements. A l'heure où l'accompagnement des élèves et des familles dans la construction des projets d'orientation est au centre des préoccupations, le recrutement des PsyEN EDO a été divisé de moitié en deux ans.

Cette pénurie de recrutement ne cesse de fragiliser les conditions de travail, moins de temps de concertation avec les équipes, les élèves et les familles compte tenu de secteurs toujours plus importants à couvrir.

Le nombre important de postes vacants après mouvement (13 pour les EDA, 5 pour les EDO) témoigne du manque de titulaires sur le terrain.

Concernant le mouvement des Psy EN EDA,

Le passage à une gestion second degré occasionne toujours de nombreuses difficultés au moment du mouvement intra-académique.

Contrairement aux engagements écrits du Ministère, les modalités du mouvement intra-académique n'ont pas été modifiées pour les psychologues du 1er degré. Le SNUipp-FSU est de nouveau intervenu en mars pour demander une modification du logiciel SIAM afin que le vœu « circonscription » soit considéré comme un vœu large et le vœu « école de rattachement » comme un vœu précis.

Actuellement, il n'a pas été possible de demander un poste en école. Les incidences pour les psychologues EDA :

- L'affectation en EEPU en éducation prioritaire est une nécessité pour accéder au vivier 1 de la classe exceptionnelle, ce qui n'est pas le cas pour une affectation en circonscription même si l'exercice se fait en EP.
- Le rattachement administratif (RAD) a des incidences sur le remboursement des frais de déplacement par rapport à une affectation seule en circonscription.
- Le rattachement administratif en EEPU entraîne pour les communes une obligation réglementaire à fournir un équipement (bureau, ligne téléphonique, matériel, papeterie…).

De plus, dans l'académie de Rennes, le plus souvent, deux postes de psychologues EDA sont affectés par circonscription. Ces postes sont rattachés à deux écoles (RAD) qui peuvent être éloignées. Les implantations des IEN ne correspondent pas toujours au territoire des écoles concernées. Un poste de psychologue peut également dépendre de deux circonscriptions.

A la lecture des documents préparatoires au mouvement, il apparaît que plusieurs EDA pouvaient prétendre à des bonifications qui n'ont pas pu être appliquées en raison de la stratégie de hiérarchisation de vœux.
Une information directe du fonctionnement du mouvement à l'ensemble des EDA serait importante pour ce corps qui fonctionne dans et selon le 1er degré mais est géré par le Rectorat.

Concernant le mouvement actuel, 13 postes EDA restent à pourvoir (8 l'an dernier) : 5 dans les Côtes d'Armor, 5 dans le Finistère et 3 dans le Morbihan :

- Comment ces postes seront-ils pourvus ?
- Les psychologues actuellement contractuels seront-ils reconduits s'ils le demandent ?
- Les temps partiels seront-ils complétés ?
- Compte tenu de la pyramide des âges et des postes non pourvus, nous demandons une augmentation des postes au concours afin de résorber les postes vacants et d'anticiper les futurs départs en retraite.

En ce qui concerne les PsyEN EDO :

Si dans la mise en place des nombreuses réformes (parcoursup, loi pour la liberté de choisir son avenir professionnel, bac 2021, réforme de la voie professionnelle) l 'accompagnement des élèves et des familles dans leurs parcours semble mis en avant, le Ministère semble oublier les missions des Psy EN et le rôle important des CIO. Nous sommes inquiets car par ces réformes, l'orientation est assujettie prioritairement aux besoins économiques locaux. C'est une conception qui va à l'encontre d'une vision émancipatrice d'une école luttant contre les freins et déterminismes sociaux.

Le 28 mai dernier, alors même que le ministère présentait le cadre national de référence entre l'État et les Régions de France concernant l'information à l'orientation, le rapport de la Mission Charvet, lui, n'a pas été présenté malgré l'engagement de monsieur Blanquer.

A ce jour aucune organisation syndicale n'a été consultée ou même informée, y compris du contenu du cadre national de référence, présentée à la presse. Non seulement le ministre ne respecte pas le calendrier qu'il a publié mais il annonce un nouveau report de la publication du rapport à la fin du mois de juin. Cette stratégie qui vise à différer les annonces afin de ne pas rendre de compte aux personnels et aux usagers est inacceptable.

En effet, sur le terrain, certains rectorats relancent une nouvelle politique de fermetures de CIO, dont les collègues sont parfois avertis incidemment pour des déménagements prévus en juin. La supression de CIO, de postes administratifs, le non remplacement des DCIO ne font qu'aggraver les inquiétudes des collègues. Pour notre académie, la suppression de 4 postes administratifs et un poste Psy EN pour la rentrée témoigne d'une politique peu favorable pour nos services ! De plus, des postes de directeurs dans notre académie sont toujours vacants et aucun appel de faisant fonction n'a encore été fait au 12 juin ce qui laissera peu de temps aux collègues éventuellement intéressé.e.s pour prendre leur décision.

Cette absence de dialogue social, ce mépris à l'égard du personnel sont très anxiogènes pour nos collègues dans l'attente de ces annonces depuis de nombreux mois. Nous sommes inquiets sur le devenir des CIO et de la Dronisep dans notre académie. En tant qu'élues, nous resterons très vigilantes sur d'éventuelles évolutions. Nous rappelons notre détermination pour la sauvegarde de tous les CIO et de la Dronisep.

Nous serons tous et toutes mobilisé.e.s au niveau national et au niveau académique le 18 juin prochain pour défendre nos statuts, nos missions, les CIO et l'Onisep !

Les élues SNUIPP-FSU et SNES-FSU resteront attentives à toute évolution dans la gestion de carrière des personnels dans le respect du statut et des missions des Psychologues de l'Education Nationale.